

avec les années entre les deux partis qui siègent de l'autre côté de la Chambre. L'un et l'autre sont centralisateurs de tendance et d'attitude. Cela confirme le point de vue d'un grand nombre d'observateurs politiques selon qui, depuis les quelques dernières années, le Canada a eu un gouvernement libéral socialiste.

Pour moi, je crois que nous avons là-dessus notre propre point de vue. Notre gouvernement a sur ces questions un point de vue complètement différent. Nous voulons collaborer avec les provinces. Nous nous sommes engagés maintes et maintes fois à étendre autant que possible la direction sur le plan local, que ce soit au niveau de la province ou autrement. Chaque fois que les premiers intéressés peuvent diriger leurs propres affaires, nous estimons que, dans l'ensemble cela vaut mieux. On a aussi confirmé un autre principe, celui de la rentabilité. Aux termes de ce bill, les provinces nous rembourseront intégralement la somme que nous leur avons avancée pour les usines et les lignes de transmission.

Le dernier point que je voudrais mentionner est celui-là même qu'a évoqué mon collègue des Affaires des anciens combattants. Il s'agissait de rendre justice à une région qui demande justice à grands cris depuis 25 ou 30 ans. Cette situation des années 20 s'est aggravée dans les années 30. Elle passa à l'état de crise durant la dernière Grande Guerre et, finalement, un gouvernement qui s'est engagé à rendre justice aux différentes régions et aux différents groupes a entrepris la tâche d'y remédier. Nous sommes maintenant en une session jugée d'urgence afin de rendre justice à ces groupes et à ces régions qui sont tombés plus bas que le niveau ordinaire de prospérité au cours des quelques dernières années.

Nous n'avons pas à nous excuser de ce que notre première pensée en venant à cette session d'urgence ait été de rendre justice à nos vieillards et à nos infirmes, aux agriculteurs et à ces régions de l'Atlantique et des provinces des Prairies, telles que la Saskatchewan, qui, sans qu'elles y aient été pour quelque chose, sont tombées à un niveau inférieur au niveau général du pays. A mon avis, le bill actuel constitue une bonne mesure. Je pense que ce n'est que le premier pas vers l'objectif que nous nous sommes engagés à atteindre quand nous avons demandé à la population de nous appuyer le 10 juin dernier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre formée en comité sous la présidence de M. Courtemanche, passe à l'examen des articles.)

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

**L'hon. M. Lesage:** J'ai deux ou trois questions à poser au ministre à cette étape-ci. Pourrait-il nous dire ce qu'il entend par l'expression "lignes de transmission"? Établit-il une distinction entre les lignes de transmission et les lignes de distribution? Par lignes de transmission, veut-il dire les lignes qui viennent de la centrale aux stations ou sous-stations de distribution, ou encore qui relient les stations de distribution aux sous-stations de distribution, mais ne comprennent pas les lignes qui vont des stations ou sous-stations de distribution jusqu'aux usagers domestiques ou industriels?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Le sens que je donne à l'expression "lignes de transmission" est exactement le même que celui que lui donne l'honorable député de Montmagny-L'Islet. La ligne va d'une centrale à une autre ou d'une centrale à une sous-station, et ne comprend pas les lignes de distribution.

**L'hon. M. Lesage:** Ma seconde question porte sur la centrale à ériger à Saint-Jean. Installera-t-on à Saint-Jean-Est l'unité ou le matériel que la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick a commandé, je crois, en Grande-Bretagne? La commande a été placée avant le 9 avril, date où j'ai fait un énoncé à la Chambre.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Oui. La commande a été exécutée. Nous avons fait honneur à l'entente précédente.

**L'hon. M. Lesage:** La dernière question est la suivante: Les honoraires des ingénieurs-conseils dont le ministre a parlé il y a quelques instants, et que consulteront, tant les autorités provinciales intéressées que la Commission d'énergie du Nord canadien, s'ajoutent-ils aux frais d'érection des centrales ou des lignes de transmission et feront-ils partie du coût global de l'entreprise que doit acquitter le gouvernement fédéral pour être ensuite remboursés par la province?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** C'est exact. Ce que je tiens à préciser bien nettement, c'est que les frais d'ingénieurs-conseils et d'administration sont établis par arrangement mutuel pour chaque projet et répartis ensuite comme convenu entre la Commission d'énergie du Nord canadien et les diverses commissions d'énergie de chacune des provinces. L'honorable député n'est pas sans savoir que la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien ne nous donne pas droit d'ajouter quoi que ce soit au coût d'exploitation de la Commission laquelle ne peut se rembourser qu'avec les usagers du Nord canadien. Tout doit entrer dans les dépenses d'immobilisation qui constituent le coût de l'usine.